Nations Unies A/HRC/31/L.46



Distr. limitée 22 mars 2016 Français Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session Point 3 de l'ordre du jour Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie, Pakistan*: amendement au projet de résolution A/HRC/31/L.28

31/...

Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Remplacer le quinzième alinéa du préambule par le libellé suivant :

Se félicitant du fait que les peuples autochtones s'organisent pour améliorer leur situation sur les plans politique, économique, social et culturel et mettre fin à toutes les formes de discrimination et d'oppression partout où elles se produisent, et saluant aussi le travail des individus, des groupes et des organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans ce domaine,

^{*} État non membre du Conseil des droits de l'homme.





